

Il y a aussi le programme découlant de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Les députés de la Saskatchewan se sont réjouis de l'entente conclue, sous l'empire de cette loi, par le ministre de l'Agriculture et le gouvernement de la Saskatchewan. Je sais, monsieur le président, que la résolution à l'étude ne fait pas mention de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, de la loi sur l'assurance-récolte et de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Mais ces mesures sont importantes pour le succès du programme de crédit agricole du gouvernement fédéral. Ainsi que le ministre de l'Agriculture l'a signalé, les modifications qui seront apportées à la loi sur le crédit agricole visent à permettre une collaboration plus étroite entre la Société du crédit agricole et l'organisme chargé de l'application de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Le ministre a dit—je me permets de répéter ses paroles—que c'est là une nouvelle étape du chemin que nous parcourons en vue de résoudre le problème qu'occasionne le mince revenu d'un secteur important de notre population rurale.

Il semble que l'emploi des prêts consentis par la Société sera plus diversifié qu'auparavant. Voilà une excellente nouvelle, car on a laissé entendre que ce sont jusqu'ici les gros cultivateurs qui ont bénéficié de la plupart des prêts. Ma circonscription se compose surtout de ce qu'on pourrait appeler de gros cultivateurs, mais il y en a aussi qui exploitent de plus petites fermes. J'espère que les modifications envisagées les aideront à maintenir leur exploitation familiale.

Nous ne saurons en quoi consiste exactement les modifications proposées à la loi sur le crédit agricole que lorsqu'on nous saisira de la mesure. J'espère que les représentants de la Société, lorsqu'ils décideront si un jeune requérant est capable d'assumer un prêt à longue échéance, tiendront compte du travail extra-agricole. Monsieur le président, j'entends par là le travail supplémentaire qu'accomplit un jeune cultivateur sérieux qui s'adonne surtout à la culture et qui cherche à accroître son revenu, alors qu'il est en train de s'établir, en faisant du travail qui n'intéresse pas directement son exploitation agricole. La plupart des députés, j'en suis sûr, connaissent de ces jeunes cultivateurs entreprenants. Certains de ces jeunes ont communiqué avec moi en vue d'obtenir éventuellement un prêt agricole, et ils m'ont expliqué comment leur revenu supplémentaire les aiderait à rembourser leur prêt. Je les considère comme des débiteurs solvables.

Monsieur le président, je ne veux pas dire que j'aime voir les cultivateurs s'adonner à

d'autres travaux ou accepter des emplois permanents dans les villes. Cependant, j'estime qu'il y a lieu d'encourager cet esprit d'initiative chez les jeunes cultivateurs, du moins quand on étudie les demandes de prêts.

Je tiens à bien préciser que je songe aux jeunes cultivateurs qui commencent petit à petit, mais qui sont bel et bien décidés à aménager un jour une exploitation agricole rentable. J'aurai sans doute d'autres observations à formuler là-dessus lorsque nous en viendrons aux modifications proprement dites.

Il faut protéger la solvabilité des agriculteurs et, à ce propos, je tiens à féliciter la Société, au nom de certains de mes commettants ruraux, pour le plan d'assurance-vie qui est maintenant à leur disposition et pour l'entente intéressant le partage des recettes provenant des récoltes. Cette entente permet de rembourser les prêts en versements annuels fondés sur le produit des récoltes, plutôt qu'en versements déterminés. A mon avis, ces initiatives aident beaucoup le programme de la Société du crédit agricole. Monsieur le président, qu'il me soit permis encore une fois de féliciter le ministre de l'Agriculture pour la célérité avec laquelle il nous a présenté la résolution à l'étude, que je suis fort heureux d'appuyer.

M. Pennell: Monsieur le président, c'est la première fois que j'ai l'avantage de prendre part à un débat de la Chambre. Permettez-moi donc de dire à quel point je suis fier de représenter la circonscription de Brant-Haldimand. C'est une circonscription qui s'intéresse tout spécialement à toutes les questions agricoles et qui s'en occupe très activement.

Passant maintenant à la résolution dont la Chambre est saisie, qu'il me soit permis de formuler trois observations. D'abord, je dirai que la main-d'œuvre agricole n'a cessé de diminuer de façon régulière et radicale, au Canada, au cours des 25 dernières années. En 1933, la main-d'œuvre agricole constituait 36.6 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne; en 1961, ce chiffre était tombé à 16.5 p. 100.

Ma deuxième observation, qui est encore plus significative peut-être, est que le nombre des exploitants agricoles a diminué au Canada à un rythme alarmant, soit d'environ 19,000 par année ces dix dernières années. D'autre part, il faut dire que les cultivateurs canadiens, toujours entreprenants et énergiques, ont eu recours à des machines, à de nouvelles techniques et à de nouvelles méthodes de commercialisation afin de maintenir et d'augmenter leur production. Il n'est que juste de dire qu'aujourd'hui la production